

Province de Québec

A une séance ordinaire du conseil municipal de Laurierville, tenue au lieu et heure ordinaire du conseil, lundi le 6 mars 2017, conformément au Code municipal de la Province de Québec.

Sont présents : Mme Suzy Bellerose, M. Martin Samson, M. Daniel Fortin, M. Pierre Cloutier, Mme Julie Bernard et M. Luc Côté, formant le conseil au complet sous la présidence du maire, M. Marc Simoneau. Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, est aussi présent.

Ordre du jour de l'assemblée

1. Présentation et approbation de l'ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal du 6 février 2017.
3. Compensation de base pour l'entretien des chemins.
4. Offre de la Caisse Desjardins pour son immeuble à Laurierville.
5. Projet internet haute vitesse.
6. Plan et devis et appel d'offres pour le pavage du rang 6 ouest et d'une partie de la route du 7^e Rang.
7. Modification entente service d'ingénierie de la MRC de l'Érable.
8. Demande aide financière pour démarrage d'un restaurant.
9. Modification règlement de zonage concernant le nombre de chien en dehors du périmètre urbain.
10. Offre de service pour les plans et devis pour les travaux du chemin de la Grosse-Ile en 2018.
11. Résolution pour la programmation dans le cadre du programme TECQ 2104-2018.
12. Partage du coût de la collecte du plastique agricole, 75% utilisateurs, 25% municipalité et gratuité collecte de décembre 2016.
13. Inscription de la coordonnatrice de loisirs au Rendez-vous québécois du loisir rural.
14. Formation pour la coordonnatrice en loisirs.
15. Période de questions de l'assistance.
16. Modification au compteur d'eau à la station de pompage pour l'ajout d'un module.
17. Travaux dans les emprises du ministère des Transports.
18. Demande de modification au Code municipal par la municipalité de St-Louis-de-Gonzague.
19. Inscription mauvaises créances Fonderie Bergeron & Fils inc..
20. Autorisation du trajet pour le demi-marathon des Générations 2017.
21. Entente de commandites au feuillet paroissial 2017.
22. Avril est le Mois de la jonquille.
23. Demande de commandite pour la création d'un DVD sur la langue française.
24. Heures supplémentaires directeur général et dir. gén. adjointe.
25. Demande d'aide financière Unité Domrémy.
26. Transfert de 3 000 \$ au service de loisirs.
27. Correspondance.
28. Approbation des comptes.
29. États des revenus et dépenses au 28 février 2017.
30. Varia.
31. Clôture de l'assemblée.

Résolution : 2017-051

Approbation de l'ordre du jour.

Proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

Adoptée

Résolution : 2017-052

Approbation du procès-verbal du 6 février 2017.

Proposé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que le procès-verbal du 6 février 2017, soit et est adopté et signé tel que rédigé et présenté aux membres du conseil, et dont le directeur général et secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Adoptée

Résolution : 2017-053

Compensation de base pour l'entretien des chemins.

Attendu que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 145 031 \$, pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2016;

Attendu que la compensation distribuée à la Municipalité vise l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2, ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Attendu qu'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés, la reddition de comptes, dans le rapport financier 2016 de la municipalité de Laurierville;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, de l'utilisation de la compensation visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée

Résolution : 2017-054

Offre de la Caisse Desjardins pour son immeuble à Laurierville.

Attendu que le directeur général de la Caisse Desjardins de l'Érable, M. Paul Gagné, a effectué une approche auprès du conseil municipal, afin de vérifier si la municipalité avait un intérêt à faire l'achat de l'immeuble de la Caisse Desjardins de l'Érable à Laurierville;

Attendu que la municipalité pourrait faire l'achat de l'immeuble de la Caisse Desjardins à Laurierville, afin d'aménager son bureau municipal sur environ 50% de la superficie du rez-de-chaussée, et l'autre 50% serait louée par la Caisse Desjardins de l'Érable pour ces besoins, et ce, pour une période minimum de 5 ans;

Attendu que les membres du conseil ont visité l'immeuble de la Caisse au 149 rue Grenier à Laurierville;

Après délibérations, il est proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, que ce conseil remercie M. Paul Gagné pour son offre pour l'immeuble de la Caisse Desjardins au 149 rue Grenier, mais le conseil municipal considère que pour le moment, le bureau municipal aménagé à l'édifice municipal comble bien les besoins de la municipalité.

Adoptée

Projet Internet haute vitesse.

Le directeur général mentionne que la municipalité ne pourra déposer de demande d'aide financière aux Programmes Brancher pour innover au Fédéral ou Québec branché au Provincial, attendu les nombreuses données

techniques nécessaires pour remplir une demande, et que la date butoir est le 13 avril 2017.

Toutefois, afin de bien se préparer pour la prochaine édition des Programmes d'aide financière, les municipalités de Laurierville, Lyster et Inverness s'uniront pour faire une demande commune, et ainsi pouvoir se partager un consultant spécialisé dans le domaine de la télécommunication.

Résolution : 2017-055

Demande de soumissions pour des travaux de pavage sur le Rang 6 ouest et d'une partie de la route du 7^e Rang.

Attendu qu'il est prévu au budget 2016 de la municipalité d'effectuer des travaux de pavage sur le Rang 6 ouest et sur une partie de la route du 7^e Rang;

En conséquence, il est proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que ce conseil autorise Mme Anick Gagnon-Gagné, ingénieure au service d'ingénierie de la MRC de l'Érable, de préparer les plans et devis pour une demande de soumissions par appel d'offres, pour des travaux de pavage sur une section de la Route du 7^e Rang et sur le rang 6 Ouest.

Que l'appel d'offres soit publié dans le système électronique SÉAO, ainsi que dans un journal diffusé sur le territoire, comme prévu à l'article 935 du Code municipal.

Que ce conseil nomme Mme Anick Gagnon-Gagné, ingénieure, pour fournir les informations administratives et techniques aux soumissionnaires potentiels du présent appel d'offres.

Que le coût pour l'affichage de l'appel d'offres dans le journal l'Avenir de l'Érable est estimé à 400 \$, taxes incluses, et sans frais pour la diffusion sur le système électronique SÉAO, sauf pour les addendas, s'il y a lieu.

Que la municipalité mandate également le service d'ingénierie de la MRC de l'Érable pour la surveillance des travaux.

Adoptée

Résolution : 2017-056

Modification entente du service d'ingénierie de la MRC de l'Érable.

Attendu que les municipalités d'Inverness et de Villeroy veulent adhérer au service d'ingénierie de la MRC de l'Érable;

Attendu que l'ajout des municipalités d'Inverness et de Villeroy porte à 7 municipalités qui sont desservies par le service d'ingénierie de la MRC de l'Érable;

Attendu que pour répondre aux besoins des 7 municipalités participantes à l'entente il est nécessaire que la MRC de l'Érable embauche un ingénieur supplémentaire;

En conséquence, il est proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que ce conseil accepte de modifier l'entente relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique par la MRC de l'Érable, afin d'ajouter les municipalités d'Inverness et de Villeroy.

Que la quote-part de la municipalité, pour le service d'ingénierie, augmente de 8 000 \$, soit de 10 985 \$ à 18 985 \$.

Que le montant supplémentaire de 8 000 \$ est un maximum, lequel sera facturé à la fin de l'année 2017.

Qu'il est possible que le montant de 8 000 \$ soit réduit considérablement, si des municipalités de la MRC de l'Érable, qui ne font pas partie de l'entente de service d'ingénierie, utilisent ledit service durant l'année 2017.

Que le maire, M. Marc Simoneau, est autorisé à signer l'entente de service d'ingénierie avec la MRC de l'Érable, pour et au nom de la municipalité de Laurierville.

Adoptée

Demande d'aide financière pour le démarrage d'un restaurant.

Ce point est reporté à la prochaine séance ordinaire.

Avis de motion pour la modification du règlement de zonage numéro 2016-08, concernant le nombre de chiens en dehors du périmètre d'urbanisation.

M. Martin Samson, conseiller, donne avis de motion qu'à une séance subséquente, tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 445 du Code municipal, sera présenté pour adoption, un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2016-08, afin de modifier l'article 16.7.1 concernant le nombre de chiens maximum par logement en dehors du périmètre d'urbanisation.

Résolution : 2017-057

Offre de service pour les plans et devis pour les travaux du chemin de la Grosse-Ile.

Attendu que selon le plan d'intervention réalisé par la MRC de l'Érable dans le cadre du programme de Redressement des infrastructures routières locales (RIRL), pour lequel la MRC a obtenu un avis favorable du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET), il est prévu des travaux de pavage et de remplacement de ponceaux sur une partie du chemin de la Grosse-Ile, soit sur une longueur de 1.8 km, à partir du 342 chemin de la Grosse-Ile jusqu'à la limite du territoire entre la municipalité de Laurierville et la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes;

En conséquence, il est proposé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que ce conseil autorise Mme Anick Gagnon-Gagné, ingénieure au service d'ingénierie de la MRC de l'Érable, d'effectuer les plans et devis pour une demande de soumissions par appel d'offres, pour les travaux de pavage et de remplacement de ponceaux sur la section susmentionnée du chemin de la Grosse-Ile.

Que le coût estimé, par Mme Anick Gagnon-Gagné, pour l'élaboration des plans et devis est de 8 269.35 \$, et comprend ce qui suit :

- Relevé topographique;
- Valider l'appréciation et l'évolution de l'état figurant sur les fiches d'inspection des ponceaux;
- Réalisation des plans et devis;
- Estimation budgétaire;
- Gestion de l'appel d'offres (avis public, addenda);
- Analyse de la conformité des soumissions.

Adoptée

Résolution : 2017-058

Modification de la programmation pour le Programme TECQ 2014-2018.

Attendu que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

Attendu que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

En conséquence, il est proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

Que la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

Que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Que la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme.

Que la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Que la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions des dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

Que la présente résolution abroge la résolution numéro 2017-007, adoptée le 9 janvier 2017

Adoptée

Résolution : 2017-059

Partage du coût de la collecte du plastique agricole.

Attendu que la municipalité offre, depuis décembre 2016, la collecte et le traitement du plastique agricole via l'entreprise Services Sanitaires Denis Fortier inc.;

Attendu que le plastique agricole est considéré par Recyc-Québec comme une matière recyclable, donc admissible à la compensation pour la collecte des matières recyclables;

Attendu que la municipalité recevra une compensation financière pour les coûts reliés à la collecte et au traitement du plastique agricole de la part de Recyc-Québec;

En conséquence, il est proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, de facturer pour 2017, 75% du total des coûts, aux agriculteurs pour la collecte et le traitement du plastique agricole, et que la municipalité se charge de 25% des coûts, attendu que la municipalité recevra une

compensation financière de Recyc-Québec pour le recyclage du plastique agricole.

Adoptée

Résolution : 2017-060

Inscription de la coordonnatrice en loisirs au Rendez-vous québécois du loisir rural.

Proposé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que ce conseil autorise la coordonnatrice en loisirs, Mme Joannie Lamothe, à participer à la 5^e édition du Rendez-vous québécois du loisir rural, lequel se déroulera du 3 au 5 mai prochain à Pohénégamook.

Que le coût d'inscription, les frais de séjour et de déplacements, estimés à 800 \$, seront défrayés par la municipalité sur présentation des pièces justificatives.

Que les frais sont partagés 50-50 avec la municipalité d'Inverness.

Adoptée

Résolution : 2017-061

Formation pour la coordonnatrice en loisirs.

Proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que ce conseil autorise la coordonnatrice en loisirs, Mme Joannie Lamothe, à participer à une formation gratuite, intitulée « Utiliser ses forces au quotidien pour augmenter la performance et le plaisir au travail », laquelle est offerte par l'Association québécoise du loisir municipal.

Que la formation se déroulera le 29 mars 2017 à Victoriaville de 9h30 à 12h00.

Que les frais de déplacements seront défrayés par la municipalité selon la politique en vigueur.

Que les frais sont partagés 50-50 avec la municipalité d'Inverness.

Adoptée

Période de questions de l'assistance.

- Intervention de M. Claude Poulin au sujet du regroupement des OMH.

Le maire, M. Marc Simoneau, mentionne qu'une rencontre devrait avoir lieu bientôt à ce sujet avec des élus et les personnes responsables de tous les OMH sur le territoire de la MRC de l'Érable.

Résolution : 2017-062

Modification au compteur d'eau à la station de pompage pour l'ajout d'un module électronique.

Attendu que dans le cadre de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, la municipalité doit faire installer un module électronique sur le compteur d'eau de marque OCTAVE à la station de pompage du 113 rue Mercier, afin de pouvoir brancher un enregistreur de données et ainsi connaître avec précision, les plages horaires du fonctionnement de la pompe du puits artésien;

Attendu que la municipalité a reçu 2 soumissions pour les modifications au compteur d'eau OCTAVE, soit une de l'entreprise Compteurs d'eau du Québec, au prix de 1 011.50 \$, taxes non incluses, et une de l'entreprise Danovar inc., au prix de 1 996.60 \$, taxes non incluses;

En conséquence, il est proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que ce conseil accepte la proposition de Compteurs d'eau du Québec datée du 16 février 2017, pour l'installation d'un module électronique de type 4-20mA sur le compteur d'eau de marque OCTAVE à la station de pompage du 113 rue Mercier, et ce au prix de 1 011.50 \$, taxes non incluses.

Que le coût des travaux sera payé à même le budget de fonctionnement de l'année 2017.

Adoptée

Résolution : 2017-063

Travaux dans les emprises du ministère des Transports.

Attendu que des travaux de voirie prévus ou imprévus par la municipalité, durant l'année 2017, peuvent être réalisés dans l'emprise d'une route sous la responsabilité du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec (MTMDET), et que les autorisations préalables ainsi qu'une garantie d'exécution sont nécessaires;

En conséquence, il est proposé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville se porte garante de tous les travaux qu'elle effectuera ou qu'un sous-traitant effectuera pour elle durant l'année 2017.

Que la municipalité s'engage, comme il est prévu à la Loi de la voirie, à demander préalablement l'autorisation pour chaque intervention, et ce, selon la procédure et les délais prescrits.

Que la municipalité nomme M. Réjean Gingras, directeur général et secrétaire-trésorier à titre de représentant autorisé à signer les documents soumis par le MTMDET pour lesdits travaux.

Adoptée

Résolution : 2017-064

Appui à la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague.

Proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville appuie la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, dans ces démarches auprès du Gouvernement du Québec, afin d'amender le Code municipal et toutes autres lois municipales, pour permettre à des membres du conseil de participer à une séance extraordinaire via des moyens électroniques (téléphone, Skype, Facetime, etc...), et ainsi donner l'opportunité aux élus qui ne peuvent être présent physiquement, d'émettre leur opinion de façon audible aux membres du conseil et membres du public présents à une séance extraordinaire.

Que copie de la présente résolution soit transmise à la Fédération québécoise des municipalités, au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et au député d'Arthabaska, ainsi qu'à la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague.

Adoptée

Résolution : 2017-065

Inscription mauvaises créances Fonderie Bergeron & Fils inc..

Attendu que la Fonderie Bergeron & Fils inc. a déclaré faillite le 28 mars 2012;

Attendu que depuis cette date, l'immeuble est sans propriétaire légal;

Attendu le ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDDELLC) a effectué quelques travaux environnementaux au niveau de l'immeuble;

Attendu la forte probabilité que la municipalité ne puisse récupérer les taxes municipales 2014;

Pour ces raisons, il est proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à inscrire un montant de 1 086.08 \$ à titre de mauvaises créances pour cet immeuble, ainsi que d'annuler les intérêts à ce jour reliés à ce compte.

Que le montant de 1 086.08 \$ représente le solde des taxes municipales de l'année 2014.

Adoptée

Résolution : 2017-066

Autorisation du parcours pour le 11^e demi-marathon des Générations.

Proposé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que ce conseil accepte le parcours proposé par le comité organisateur du 11^e demi-marathon Générations, lequel se tiendra le 10 juin 2017.

Que le parcours empruntera divers rues et rangs, dépendant du choix de la distance à courir ou marcher (2, 5, 10 et 21.1 km).

Que les rues et rangs empruntés sont les suivants : rue Grenier, avenue Gariépy, rue Dubé, avenue Provencher, rue Place Roy, avenue Demers, Rang 8 est et Rang 7 est.

Adoptée

Résolution : 2017-067

Entente pour une commandite au feuillet paroissial.

Proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville accepte de prendre un espace publicitaire sur le feuillet paroissial de la nouvelle Fabrique Notre-Dame-des-Érables, laquelle regroupe 10 municipalités, soient Plessisville, Plessisville-Paroisse, Sainte-Sophie, Saint-Pierre-Baptiste, Notre-Dame-de-Lourdes, Villeroy, Lyster, Laurierville, Inverness et Val-Alain.

Que le coût de l'espace publicitaire sur le feuillet paroissial est de 150.00 \$, et ce, pour la période du 1^{er} mars 2017 au 28 février 2018.

Adoptée

Résolution : 2017-068

Avril est le Mois de la jonquille.

Considérant qu'en 2017 plus de 50 000 Québécois recevront un diagnostic de cancer et que cette annonce représentera un choc important, qui se répercutera sur toutes les sphères de leur vie;

Considérant que le cancer, c'est 200 maladies et que la Société canadienne du cancer, grâce à des centaines de milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, lutte contre tous les cancers, du plus fréquent au plus rare;

Considérant que nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

Considérant que le taux de survie au cancer a fait un bond de géant, passant de 25% en 1940 à plus de 60% aujourd'hui, et que c'est en finançant les recherches les plus prometteuses que nous poursuivrons les progrès;

Considérant que la Société canadienne du cancer est l'organisme qui aide le plus de personnes touchées par le cancer, avec des services accessibles

partout au Québec qui soutiennent les personnes atteintes de la maladie, les informent et améliorent leur qualité de vie;

Considérant que le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer et à lutter contre tous les cancers;

Pour ces raisons, il est proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, de décréter que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

Que le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

Adoptée

Résolution : 2017-069

Demande de commandite pour la création d'un DVD sur la langue française.

Attendu que la Société St-Jean-Baptiste du Centre-du-Québec (SSJBCQ) sollicite un appui financier pour la diffusion du documentaire « La Langue à terre », produit par 2 réalisateurs québécois et qui porte à réfléchir sur l'état de la langue française au Québec.

Après délibérations, il est proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que ce conseil ne juge pas à propos de verser une commandite pour la diffusion du documentaire « La Langue à terre », attendu que ce conseil considère que ce n'est pas le mandat de la municipalité de promouvoir le français auprès de la population et dans les écoles.

Adoptée

Résolution : 2017-070

Heures supplémentaires directeur général et directrice générale adjointe.

Proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, que ce conseil accepte de payer un total de 20 heures supplémentaires, au taux régulier, au directeur général, M. Réjean Gingras, durant le congé de maladie de la directrice générale adjointe du 26 janvier au 27 février 2017.

Que ce conseil accepte également de payer un total de 54 heures supplémentaires accumulées durant l'année 2016, au taux régulier, à la directrice générale adjointe, Mme Danielle Bergeron.

Que le paiement de ces heures supplémentaires n'affecte pas le budget courant, attendu l'absence de la directrice générale adjointe, au cours du mois de février 2017, soit l'équivalent de 121 heures de travail.

Adoptée

Résolution : 2017-071

Demande d'aide financière de l'Unité Domrémy de Plessisville inc..

Proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, qu'un montant de 200.00 \$ soit versé à l'Unité Domrémy de Plessisville inc., en guise de soutien financier pour ses différents programmes en prévention des dépendances et en promotion de la santé chez les personnes de 18 ans et plus.

Adoptée

Résolution : 2017-072

Transfert au service de loisirs.

Proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, qu'un transfert au montant de 3 000 \$, de l'administration générale au service de loisirs, soit effectué en vue de payer les comptes dus à ce poste.

Adoptée

Correspondance.

- Réception de la part de la MRC de l'Érable des certificats de conformité relatif au schéma d'aménagement, pour les règlements suivants :
 - Règlement numéro 2016-07 concernant le plan d'urbanisme.
 - Règlement numéro 2016-08 concernant le zonage.
 - Règlement numéro 2016-09 concernant le lotissement
 - Règlement numéro 2016-10 concernant la construction.
 - Règlement numéro 2016-11 sur les permis et certificats.
 - Règlement numéro 2016-12 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.
 - Règlement numéro 2016-14 sur les usages conditionnels.

- Avis du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, M. Laurent Lessard, annonçant l'annulation de la réforme du Programme de crédit de taxes foncières agricoles. Comme la majorité des municipalités ont expédié les comptes de taxes municipales pour 2017, le ministère procédera aux ajustements directement auprès des propriétaires fonciers touchés par la réforme.

- Lettre du ministre de la Famille, M. Sébastien Proulx, annonçant une subvention de 5 250.00 \$ pour la mise à jour de la politique familiale de la municipalité dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales.

- Réception de la décision de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), concernant une demande d'exclusion déposée par la municipalité pour une superficie d'environ 5,5 hectares. Le secteur concerné est situé entre la rivière Noire et la rue Grenier Est et vise les lots 344-1, 347, 348, 357, 362, 362, 382, 383, 384 et 385. LA CPTAQ accorde l'exclusion telle que présentée.

- Réception du tableau explicatif établissant le montant total de l'aide financière du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour des travaux de pavage et de remplacement de ponceaux pour le segment de 3,1 km sur le chemin de la Grosse-Ile, soit entre le pont de la Grosse-Ile et le 342 chemin de la Grosse-Ile. Le montant net des travaux admissibles au programme Réhabilitation du réseau routier local (RRRL) est de 393 780.21 \$. La part du MTMDET est de 295 335.16 \$, soit 75%, et la part de la municipalité est de 98 445.05 \$, représentant 25%.

- Réception du plan d'action annuel 2017 pour le suivi du plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020 de la MRC de l'Érable. Six axes d'interventions sont retenus soient :
 - 1) Communication/sensibilisation
 - 2) Plastique agricoles et autres matières utilisées en agriculture
 - 3) Traitement mécano-biologique
 - 4) Valorisation du compost
 - 5) Soutien en gestion des matières résiduelles auprès des industries, commerces et institutions
 - 6) Projet de biomasse.

- Réception de la part du ministère de l'Environnement, du Développement durable et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), de diverses informations à propos des changements des critères sur la redistribution des redevances pour l'élimination des matières résiduelles.
- Selon le recensement 2016 de Statistiques Canada, la population de Laurierville est de 1 346 habitants comparativement à 1 454 habitants selon le recensement de 2011, pour une diminution de 7,4%.
- Dans le cadre de son 25^e anniversaire, l'organisme ORAPÉ invite les membres du conseil, à une journée portes-ouvertes le samedi 1^{er} avril entre 10h00 et 15h00.
- Appel de projets 2017 pour le Programme d'infrastructures Québec-Municipalités-Municipalité amie des aînés (PIQM-MADA), et ce, jusqu'au 9 juin 2017. Ce programme soutient les municipalités engagées dans la démarche MADA pour l'amélioration, la rénovation ou la construction d'infrastructures utilisées par les personnes âgées et répondant à leurs besoins et attentes.
- Lettre du Groupe Solidarité Jeunesse, annonçant que la prochaine Journée Normand-Maurice se tiendra le 21 octobre prochain.
- Dépôt du rapport des dépenses pour l'année 2016 pour les Loisirs collectifs-Inverness Laurierville, lequel démontre des dépenses de 39 475\$, alors que le montant prévu au budget était de 39 920 \$.
- Lettre de la Ville de Plessisville concernant la 4^e édition de son Rendez-vous des décapotables le 27 mai prochain, remis au 28 mai en cas de pluie. :La balade se tiendra entre 12h15 et 15h00 et passera à Laurierville, via la route 267, l'avenue Provencher, la rue Grenier et le Rang 8 Est.

Liste des comptes

Carte Sonic : Essence en janvier.	103.38
Postes Canada : Poliquin de février.	118.11
RREMQ : Cotisation retraite de fév. 2017	1,137.94
Croix-Bleue : Assurances collectives pour mars 2017	2,188.72
Employés : Salaire pour mars 2017 (estimé)	12,000.00
Receveur Gén. du Canada : Remises fédéral pour fév.	1,280.18
Ministre du Revenu : Remises provincial pour fév.	3,570.75
SAAQ : Immatriculations (3)	1,060.55
Hydro-Québec : Service luminaires février 2017	990.80
Hydro-Québec : Service syst. Septique commun du10/12 au 09/02	87.90
Hydro-Québec : Service édifice du10/12 au 09/02	703.60
Copibec : Licence pour bibliothèque pour support papier-numérique	28.74
Banque Nationale : Intérêts sur emprunt le 18 mars 2017	1,971.00
Receveur Gé. Du Canada : Licence radio mobile	188.00
Mégaburo : Matériels bureau	84.57
Claire Gosselin : Déplacement mars 2017	80.00
Autobus M. Ouellet & Fils : Sortie service garde piscine Princeville.	143.72
Autobus M. Ouellet & Fils : Sortie service garde Mont Apic.	114.98
Fonds d'information sur le territoire : (3) mutations en février	12.00
Distribution Manzak : Matériels pour entretien ménager édifice.	131.25
ORAPÉ : 50% cueillette pour année 2017.	1 613.93
Petite caisse : Frais de poste, frais de déplacement et timbres	212.50
Garage A. Charest : Pièces souffleur à neige.	44.98
Machinerie Mailhot : Pièces souffleur à neige.	196.06
Roulement Techno inc. : Pièces souffleur à neige.	206.61
Claude Joyal : Urée et pièces pour souffleur à neige.	89.16
Vitrierie de l'Érable : Remplacement vitres à l'édifice.	418.51
Huot : Clé combinée pour boîte de service (aqueduc)	109.65

Vivaco : Matériels édifice, garage et souffleur et huile fournaise	1,556.39
EMP inc. : Transport feuilles mortes et pelouses.	1 075.02
EMP inc. : Sablage cour édifice municipal.	97.73
EMP inc. : Contrat déneigement, 4 ^e versement de 6.	23 819.62
Groupe Environex : Analyse de l'eau en février.	149.01
MRC de l'Érable : Plan Partenaire Touristique 2017.	185.00
Bell Mobilité : Service pour mars.	181.38
OMH de Laurierville : Progr. Suppl. au loyer pour mars.	55.24
Xérox Canada ltée : Service pour février.	176.47
Renaud-Bray : Achat de livres pour biblio.	234.62
Bell Canada : Service pour mars.	351.98
Gaudreau Environnement inc. : Service pour février.	6 517.56
Serv. San. Denis Fortier : Collecte février plastique.	1 449.59

Résolution : 2017-073

Approbation des comptes.

Proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que la liste des comptes ci-haut mentionnée, soit acceptée telle que présentée, et que le directeur général et secrétaire-trésorier est autorisé d'en effectuer le paiement.

Adoptée

États des revenus et dépenses au 28 février 2017.

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose l'état des revenus et dépenses de la municipalité au 28 février 2017, avec le comparatif de l'année 2016, démontrant à cette date, des revenus de l'ordre de 315 898.42 \$, et des déboursés au montant de 173 109.37 \$, laissant un solde en caisse de 166 687.27 \$.

Varia.

Aucun sujet.

Résolution : 2017-074

Clôture de l'assemblée

Proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, que l'assemblée soit levée.

Adoptée

Je, Marc Simoneau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par mois de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Maire.

Directeur général et secrétaire-trésorier